



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission

Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2275-20160602

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 1 ^{ER} JUIN 2016.....	1
ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE	1
ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE.....	2

Séance du mercredi 1^{er} juin 2016

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2016)

Membres présents :

M. Auger (Champlain)
M. Carrière (Chapleau)
M. H. Plante (Maskinongé)
M. Hardy (Saint-François)
M. Laframboise (Blainville)
M. LeBel (Rimouski)
M^{me} Ouellet (Vachon)

Autre député présent :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 09, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M. Carrière (Chapleau) propose :

QUE M. Auger (Champlain) soit élu président de la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M. Auger (Champlain) élu président de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Auger (Champlain) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M. LeBel (Rimouski) propose :

QUE M^{me} Ouellet (Vachon) soit élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} Ouellet (Vachon) élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

À 17 h 11, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anne-Marie Larochelle

Pierre Michel Auger

AML/cv

Québec, le 1^{er} juin 2016